

## **Question orale de Mme Kattrin Jadin à Sophie Wilmès (VPM Affaires étrangères et européennes) sur "Les relations avec la Chine"**

**Kattrin Jadin (MR):** *Madame la présidente, madame la ministre, lors de votre récente rencontre avec le commissaire européen au Commerce extérieur vous avez évoqué l'accord de principe conclut entre l'Union européenne et la Chine. À cet égard, vous avez émis certaines préoccupations, notamment en terme de concurrence équitable et de normes de droit de travail ainsi que sur la question de la protection des investissements par des entreprises belges.*

*Je ne peux qu'approuver vos arguments et j'espère que l'Union européenne pourra en tenir compte lors des futures négociations avec la Chine.*

*Madame la ministre, mes questions sont les suivantes. Quelle a été la réaction du commissaire européen face à vos préoccupations? Est-ce qu'il tiendra compte de vos arguments? Que pouvez-vous me dire sur les relations actuelles entre la Belgique et la Chine? Quid des investissements belges en Chine en ces temps de crise? Sont-ils en amont ou en aval? Je vous remercie, madame la ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.*

**Sophie Wilmès, ministre:** *Madame la présidente, chers collègues, comme vous le savez, l'Union européenne a défini en 2019 la Chine comme étant "un partenaire stratégique, un concurrent économique et un rival systémique". La Belgique souscrit à cette approche qui est révélatrice des différentes facettes de notre relation avec la Chine.*

*La question du respect de l'État de droit et des droits humains occupe une place essentielle dans nos relations et les pratiques injustifiables commises à l'encontre des populations ouïghoures ainsi que les initiatives visant à saper la démocratie à Hong Kong font, entre autres, l'objet de démarches régulières de notre pays tant vis-à-vis des autorités chinoises qu'au sein de fora multilatéraux.*

*Sur le plan économique, nos relations avec la Chine s'inscrivent par ailleurs dans le contexte d'une balance commerciale structurellement négative pour la Belgique. Un meilleur accès au marché chinois et un *level playing field* pour nos entreprises font donc partie de nos priorités commerciales.*

*Lors de mon entretien avec le commissaire Dombrovskis, le 2 février 2021, celui-ci a défendu l'accord d'investissement EU-Chine et l'a situé dans un contexte plus large. Cet accord d'investissement n'est que l'un de nos instruments dans nos relations avec la Chine et doit être complété par d'autres mesures autonomes.*

*J'ai saisi l'occasion pour lui faire part des préoccupations sérieuses des Belges quant à cet accord, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre des engagements chinois en matière de normes du travail, de l'application pratique des concessions européennes dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'absence de protection des investissements dans l'accord.*

*Le commissaire Dombrovskis est revenu sur certains des points d'attention belges. En ce qui concerne le *level playing field*, il a d'abord pointé l'asymétrie dans l'accord, la Chine accordant davantage de concessions au niveau d'accès au marché que l'Union européenne.*

En ce qui concerne les normes de droit au travail, le commissaire a rappelé que, même après ratification de l'accord, l'Union européenne disposera toujours de leviers à ce sujet. Il s'est notamment référé à l'accord commercial avec la Corée du Sud et au panel d'experts ayant confirmé que les engagements pris par la Corée du Sud pour se conformer à des normes fondamentales du droit du travail étaient juridiquement contraignants.

S'agissant de la protection des investissements, le commissaire a répondu que la Commission avait obtenu l'engagement clair que les négociations seraient conclues. Il est important pour nous que les efforts entrepris engendrent de vrais résultats.

La Belgique continuera dès lors à veiller au suivi de ces points et à insister sur le respect des engagements pris. Pour ce qui concerne nos investissements vers la Chine en période de crise, des données de flux d'investissements directs et étrangers sortants vers la Chine ne sont pas encore disponibles auprès de la Banque nationale de Belgique (BNB).

**Katrin Jadin (MR):** Madame la ministre, je partage votre point de vue, que vous avez défendu auprès de l'Union européenne par des arguments pertinents.

Il est réjouissant que certains points aient pu faire l'objet de certains remaniements, car cela devrait selon moi être le cas pour tous types de relations que nous entretenons. Il est en effet primordial de veiller au respect des normes en matière de droit du travail, au respect des balances commerciales et aux chances que nous pouvons offrir à nos entreprises en concluant de nouveaux accords. Il va de soi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le respect des traités internationaux qui portent sur ces matières doivent faire partie intégrante des relations de l'Union européenne, y compris avec la Chine.